

FORMULAIRE

**LA DEMANDE DOIT ETRE FAITE 4 MOIS
AVANT LA DATE DE L'ÉVENEMENT**

Date de réception

Association : _____

Nom/prénom du Président : _____

Adresse du siège social : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail : _____

Site Internet : _____

Personne à contacter (si différente) : _____

Téléphone : _____ Portable : _____

E-mail : _____

Avez-vous déjà fait une demande d'aide financière à la Communauté de Communes ? Oui Non

Si oui, à quand date votre dernière demande ? _____

Pièces à joindre :

- Lettre de demande
- Budget prévisionnel détaillé
- Présentation détaillée de la manifestation
- 1 RIB

Dossier à déposer ou à envoyer à :

Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie
Les Sources de la Vendée
La Tardière - 85120 Terval
Tél : 02 51 69 61 43 fax : 02 51 52 69 20
Site Internet : www.pays-chataigneraie.fr

Objet

La PCAT « Manifestation culturelle » incite les associations à tendre vers la qualité artistique et scientifique et technique, lors de leurs manifestations culturelles par l'emploi de professionnels.

L'aide porte uniquement sur les dépenses liées à l'emploi de professionnels artistiques (cachets d'artistes), scientifiques ou techniques (en sonorisation, éclairage, machinerie, régie, pyrotechnie inclus dans un spectacle) dans le cadre d'une manifestation culturelle.

Bénéficiaires

Associations dont le siège social est situé sur le territoire de l'une des communes membres de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie.

Conditions

- 1) L'attribution de l'aide est subordonnée à l'avis simple et préalable de la commission Culture ;
- 2) L'aide ne peut être attribuée que dans la limite des crédits inscrits au budget intercommunal ;
- 3) L'aide est attribuée dans la limite d'une seule manifestation culturelle par année civile et par association ;
- 4) L'association bénéficiaire devra apposer le logo de la Communauté de communes sur ses supports de communication.
- 5) Il n'est pas possible de cumuler, sur une même année civile, une PCAT « Manifestation culturelle » et une Bourse Communautaire » pour une même manifestation.
- 6) Si les dépenses définitives visées dans l'objet de l'opération sont inférieures aux dépenses prévisionnelles, la subvention sera réduite et calculée sur la base du taux applicable (défini dans les conditions particulières).

Montant de l'aide pour des dépenses éligibles inférieures ou égales à 10 000 euros TTC

Montant TTC des dépenses éligibles : Plancher Plafond	Taux de l'aide	Aide maximale	Modulation de l'aide liée au Résultat final de la manifestation (Hors aide de la Communauté de communes)	
			Si le bénéfice final de la manifestation est <u>supérieur</u> à 1000 €	
1 000 € 5 000 €	20 %	1000 €*	Réduction du taux d'aide à 10 %	

* Cette aide se décompose en deux parts égales, dont l'une sera automatiquement annulée en cas de bénéfice final supérieur à 1000 € (hors aides de la Communauté de communes).

Montant de l'aide pour des dépenses éligibles supérieures à 10 000 euros TTC

Montant TTC des dépenses éligibles : ▪ Plancher ▪ Plafond	Taux de l'aide	Aide maximale	Modulation de l'aide liée au Résultat final de la manifestation (Hors aide de la Communauté de communes)	
			En cas de bénéfice	En cas de déficit inférieur ou égal à l'aide attribuée
▪ 10 000 € ▪ 20 000 €	15 %	3000 € **	Report de l'aide En N+1 ***	Maintien de l'aide avec réduction du taux à 7,5 %

** Cette aide se décompose en deux parts égales, dont l'une sera automatiquement annulée en cas de déficit inférieur ou égal à l'aide de la Communauté de communes.

*** Ce report pourra entraîner le cumul des aides issues du programme « PCAT : Manifestations Culturelles >10 000 euros » sur 3 années civiles consécutives sous réserve :

- Du dépôt d'une demande de PCAT chaque année ;
 - De l'application des conditions de modulation pour chacune de ces demandes annuelles.
- La décision portant attribution de l'aide sera automatiquement annulée à l'échéance de ces 3 années.

Modalités

- 1) La demande doit être faite 4 mois minimum avant la date de la manifestation.
- 2) Le formulaire, à retirer en Mairie, à la Maison de Pays ou sur le site internet de la Communauté de communes, doit être DIRECTEMENT envoyé ou déposé auprès des services de la Communauté de communes du Pays de La Châtaigneraie.

Il devra IMPERATIVEMENT être renseigné et accompagné des pièces suivantes :

- o Lettre de demande expliquant la nature de la manifestation et ses objectifs (lieu, date, programme, présentation de l'association, etc.).
- o Présentation détaillée de la manifestation (biographie des artistes, partenariats, déroulement, revue de presse des éditions précédentes, photos...)
- o Budget prévisionnel détaillé faisant apparaître les dépenses et recettes, en incluant les subventions attendues, les montants prévisionnels reversés à des associations et une estimation des produits de vente (billetterie, buvette, produits dérivés)

Le budget prévisionnel devra identifier précisément les types de dépenses et notamment :

- L'emploi de professionnels sur :
 - a. Les prestations artistiques ou scientifiques (cachets d'intervenants, de musiciens, chanteurs, danseurs,)
 - b. Les prestations techniques (sonorisation, éclairage, machinerie, régie, pyrotechnie inclus dans un spectacle)
- La trésorerie de l'association (solde compte en banque et caisse) au 1^{er} janvier de l'année de la demande d'aide

o 1 RIB

- 3) Le paiement de l'aide se fera suite à la manifestation, sur présentation du budget réel, des factures des prestations prises en charge, et d'un exemplaire de l'affiche ou du tract faisant apparaître le logo de la Communauté de communes, dans un délai maximum de 6 mois, à compter de la réalisation de la manifestation.
- 4) Ce paiement s'effectuera sous réserve de la transmission des coordonnées bancaires de l'association (RIB), du numéro de SIRET et de la stricte application des règles énoncées ci-dessus (cf. § « conditions »).
- 5) Le bénéficiaire de l'aide autorise la Communauté de communes à contacter la presse locale dans un délai à convenir après l'attribution de l'aide afin de réaliser un point presse.
- 6) Le bénéficiaire de l'aide autorise la Communauté de communes à réaliser une campagne photo au sein de ses locaux, et de diffuser les images sur ses supports de communication (papiers, numériques, réseaux sociaux, ...).

Coller ici vos références bancaires (RIB)

Je soussigné(e), (nom et prénom)
Représentant(e) légal(e) de l'association déclare :

- Que l'association est à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- Que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-231 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- Exactes et sincères les informations du présent formulaire ;
- Que l'association respecte les principes et les valeurs de la Charte des engagement réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte.

Réservé à l'administration

Programme	Délibération n° C014/2024 du 8 février 2024
Date du pôle	
Montant proposé	
Numéro et date de la décision	
Montant attribué	
Somme versée	
Date de versement	
Mandat / Bordereau	

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la comptabilité. Le destinataire des données est le Trésor Public.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016) vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Communauté de Communes du Pays de La Châtaigneraie (accueil@ccplc.fr).

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.



Pour tout renseignement :

Communauté de Communes
Du Pays de La Châtaigneraie
Les Sources de la Vendée
La Tardière - 85120 Terval

Tél : 02 51 69 61 43 – Fax : 02 51 52 69 20

Site Internet : www.pays-chataigneraie.fr

